COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 novembre 2014

Présents: Michel RIEU, Roger AULAGNE, Anne MARQUIS, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, Élisabeth GUYOT, Jacques AUBERT, Nathalie SAGE, Rémy PARRIER, Laetitia MARION, Émilie BÉNÉCY, Blandine MARQUIS, Anthony CATHAUD, Jean-Pierre JOULAIN, Laetitia GUIRONNET.

Absents: Gérard GUÉRIN procuration à Élisabeth GUYOT, Sandrine LABAUME procuration à Rémy PARRIER, J-Marie MORENVAL procuration à Roger AULAGNE.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR:

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2014

Le compte-rendu est approuvé à 18 voix pour et une voix contre (Jean-Pierre Joulain).

AVENANT AU CONTRAT ECOFOLIO

Par délibération du 22 août 2014, la commune avait accepté une convention avec Ecofolio pour la collecte et la revalorisation des déchets papiers graphiques.

Cet organisme propose aujourd'hui 2 conventions successives visant à modifier le prix de reprise des déchets, afin de s'accorder avec le marché européen. Accepté à l'unanimité.

AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

La Lyonnaise des Eaux, titulaire du contrat d'affermage du service d'assainissement communal propose un avenant au contrat initial. Cet avenant prévoit que la Lyonnaise des Eaux doit prendre en compte la nouvelle réglementation « Construire sans détruire » concernant la sécurité des travaux souterrains. Ces nouvelles dispositions impliquent une modification de la rémunération du délégataire.

Accepté à 18 voix pour et une abstention (Jean-Pierre Joulain).

FINANCEMENT 2015 DE LA COMPÉTENCE TRAITEMENT DES DÉCHETS-EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

A compter du 1^{er} janvier 2015, la commune de Suze la Rousse transfèrera la compétence traitement des déchets et exploitation de la déchetterie à la Communauté de Communes Drôme Sud Provence. Afin de financer ce service, la Communauté de Communes propose qu'une partie de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) perçue par la commune soit reversée à la Communauté de Communes.

ADHÉSION ET RETRAIT DE COMMUNES AU SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'adhésion d'un certain nombre de communes et le retrait de la commune de Romans sur Isère au Syndicat.

Accepté à l'unanimité.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

Suite à l'adhésion de nouvelles communes et au retrait d'une commune, il est proposé de valider les nouveaux statuts du Syndicat.

Accepté à l'unanimité.

REDEVANCES SPÉCIALES ORDURES MÉNAGÈRES 2015

La redevance spéciale est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers, en se basant sur le service rendu. Le coût du service est calculé en fonction du nombre moyen de bacs collectés à l'année.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'appliquer cette redevance spéciale aux établissements suivants pour les montants indiqués :

Camping du Lez : 376 €
Cave la Suzienne : 805 €
Université du Vin : 1 504 €
Collège Do Mistrau : 799 €
Usine de cordes : 805 €

Accepté à 18 voix pour et une abstention (Jean-Pierre Joulain).

TARIF CANTINE SCOLAIRE 2^{èME} ET 3^{èME} TRIMESTRES 2014-2015

Les tarifs proposés sont augmentés de 0,15 € par repas, ce qui correspond à l'augmentation appliquée par le collège pour la fourniture des repas.

Accepté à l'unanimité.

TRANSFERT DE SUBVENTION

En 2012, la commune a obtenu du Département une subvention d'un montant de 459 089 € pour des travaux d'extension du réseau d'assainissement au titre du Fonds Départemental des Taxes Additionnelles

Un acompte à hauteur de 80% a été versé au budget assainissement sans que la commune ait justifié des travaux correspondants.

En 2013-2014, seule une petite partie des travaux prévus a été réalisé. La différence entre le montant dû et le montant versé en acompte est de 351 132,58 €.

Le Département n'a pas l'autorisation de récupérer cette somme auprès de la commune et propose que la commune garde cette subvention versée à tort pour de futurs projets.

Il se trouve que la commune a sollicité le Département pour le projet de l'école élémentaire et pour des travaux de voirie, qui seront financés sur le budget général.

Monsieur le Maire propose de transférer les fonds correspondants (351 132,58 €) du budget assainissement vers le budget général.

Accepté à l'unanimité.

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE 2015

La CNP propose un nouveau contrat pour 2015 avec un taux à la baisse pour les agents CNRACL (5%), un taux identique pour les agents IRCANTEC (1,65%) le reste des conditions identiques à celles de 2014

Accepté à l'unanimité

AVENANT AU CONTRAT AVEC LES CENTRES MUSICAUX RURAUX

La Fédération des Centres musicaux Ruraux propose un avenant au protocole d'accord pour un montant de 1 757,50 € heure/année pour les intervenants aux écoles en 2015 Accepté à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DE SINISTRES

Groupama, assureur de la commune adresse 3 chèques de remboursement de sinistres de montant respectifs de 1 806,80 €, 1 197,40 € et 54,67 €. Accepté à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET GÉNÉRAL

Afin de pouvoir mandater des dépenses imprévues il est proposé d'effectuer des virements de crédits par le biais d'une décision modificative.

Approuvé à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de pouvoir mandater des dépenses imprévues il est proposé d'effectuer des virements de crédits par le biais d'une décision modificative.

Approuvé à l'unanimité.

DIVERS

- Un conseiller municipal de la commune de Bourg les Valence propose à la commune de Suze la Rousse de délibérer pour s'opposer au Traité Transatlantique. Ce traité est négocié entre l'Union Européenne et les Etats-Unis de façon opaque (les députés européens n'ont accès à aucun document) et vise à établir un Grand Marché Transatlantique. Ce Grand marché prévoit d'harmoniser les réglementations entres les deux continents, or nous sommes beaucoup plus strictes que les USA en matière de santé, d'environnement, de droit du travail.

Accepté à 18 voix pour et une abstention (Blandine Marquis).

Monsieur Joulain pose les questions suivantes :

- pourquoi n'y a-t-il pas de panneau d'interdiction de stationner devant le portail d'entrée du chantier de l'école ? Le panneau a été enlevé par une entreprise. D'autres panneaux sont apposés aux abords des écoles, ce qui n'empêche pas les automobilistes de stationner et de faire obstruction en cas d'intervention des pompiers, par exemple. On ne peut que déplorer le manque de civisme de certains usagers.
- Qu'en est-il de la sécurité aux abords du trou d'eau situé chemin de la Berche ? Comme il a déjà été répondu à propos de cet étang, il a été aménagé par un propriétaire privé qui a eu toutes les autorisations nécessaires. Ce trou se situe donc sur un terrain privé et la commune n'a aucune autorité en la matière.
- Monsieur Joulain exprime son inquiétude sur le devenir de la Gendarmerie dans l'hypothèse où le bâtiment serait vendu à un organisme privé. Monsieur le Maire précise que la propriété du bâtiment n'est aucunement liée à l'activité du service, puisque depuis plusieurs années les horaires d'ouverture des bureaux de la gendarmerie ne cessent de se réduire alors que le bâtiment est resté communal.
- Monsieur Joulain exprime ses questionnements quant aux raccordements à la station d'épuration, des caves vinicoles et de la commune de Rochegude. Il est répondu que toutes les caves vinicoles raccordables sont raccordées au réseau d'assainissement. D'autre part, le raccordement de Rochegude est toujours à d'étude.
- Pourquoi la zone située au nord du Lez n'est pas desservie par l'assainissement collectif ? Monsieur le Maire explique que le PLU n'étant toujours pas validé, les terrains actuellement constructibles risquent de ne plus l'être. Si cela était le cas, le réseau d'assanissement ne serait plus rentable sur cette zone et ne pourrait donc pas être installé. A ce propos, Monsieur le Maire précise qu'il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour maintenir ces terrains constructibles mais qu'au vu de certains dépôts de permis de construire qui ont été refusés, il ne souhaite plus continuer à défendre cette zone.
- Monsieur Joulain fait part de rumeurs qui évoquent un projet de déviation aux alentours de la rue de la Petite Fontaine. Il est répondu que ces rumeurs sont complètement infondées puisque aucune circulation n'est possible dans cette zone.

- Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec le Syndicat des Vignerons a eu lieu récemment. Un terrain d'entente a été trouvé pour aménager en parking la vigne située route de Bollène. Il est envisagé d'aménager 2000 m² en places de parking et d'agrémenter le reste de la parcelle.
- Monsieur le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu avec les techniciens du service des routes du Département et la Cave la Suzienne afin de faire le point sur les emprises de la future déviation à hauteur de la cave. Des précisions et des propositions seront faites y compris pour le local des vendangeurs situé en zone inondable dans le PPRI.
- Les travaux aux écoles se passent bien. Les délais sont globalement respectés.
- Il est à déplorer que les toilettes publiques réhabilitées tout récemment, ont déjà été vandalisées. Les distributeurs de papier et de savon ont été entièrement vidés sur le sol.
- Deux villas situées dans le lotissement le Clos de la Verdière ont des soucis de risque d'inondation. Les Sapeurs Pompiers se sont déplacés et ont constaté les niveaux d'eau

pluviale. Ceci est dû à un problème de malfaçon de la part du lotisseur. La municipalité et les co-lotis interviennent auprès du lotisseur afin qu'il solutionne ce problème.

- Le chauffage de la Poste a été en panne trop longtemps. Ceci était dû en partie à des fuites du circuit d'eau sous les carrelages. L'entreprise Bouzigues a pu réparer provisoirement et en début d'année 2015 il faudra refaire une partie des tuyauteries.
- Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur Christophe Boyer qui sollicite le prêt gratuit du gymnase pour son association TL Prod, afin d'organiser des stages sportifs pour enfants. Il souhaite l'obtenir 6 semaines dans les 10 mois à venir. Monsieur le Maire précise que pendant les vacances de Noël, le gymnase est fermé. Après discussion, il est décidé de prêter le gymnase gratuitement une semaine dans l'année, puis de le louer suivant un tarif restant à déterminer.